

REGLEMENT CLRH 2017 – 2018

Sommaire :

1. Bureau ; Participation et Inscription	2
1.1. Membre du bureau	2
1.2. Condition de participation	2
1.2.1. Critères.....	2
1.2.2. Age et niveau autorisé / Joueurs & Goalies.....	2
1.2.3. Equipements.....	3
1.3. Inscription	3
2. Bilan saisons précédentes	3
3. Organisation saison 2017 – 2018	4
3.1. Equipes participantes	4
3.2. Formule & Temps de jeu	4
3.3. Calendrier & Forfait.....	4
3.4. Effectif & Déroulement d'un match	5
3.5. Prêts & Transferts	6
3.6. Arbitrage & Table de marque	6
3.7. Feuilles de matchs	7
3.8. Points & Classement	7
3.9. Réclamations & Pénalités	8
4. Site Internet	8
5. Finance & Trésorerie	8

1. Bureau ; Participation et Inscription

1.1. Membre du bureau

L'organisation 2017 – 2018 est réalisée par les membres du bureau CLRH :

- **Tom : Administratif, Finance & Calendrier** : rédaction du règlement et des documents annexes ; inscription des équipes ; renouvellement du site Internet ; mise en place de la formule et gestion du calendrier
- **Armelle : Gestion des prêts** : gestion des demandes et suivi des prêts de joueurs
- **Greg & Tom : Fdm & Résultats** : récupération des feuilles de match et saisi des résultats sur le site internet
- **Christopher, Greg, Kod & Coralie : Médiateurs** : veille au respect et de l'application du règlement ; décisionnaires notamment en cas de situations imprévues et/ou litige

1.2. Condition de participation

1.2.1. Critères

- Seuls les clubs présentant une équipe de niveau Loisir peuvent participer au Championnat Loisir de Roller Hockey (CLRH).
- La licence FFRS n'est pas obligatoire ; néanmoins une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Permis de Conduire) est nécessaire pour l'identification du joueur.
(Licence sans photo : pièce d'identité à fournir en début de match).

1.2.2. Age et niveau autorisé / Joueurs & Goalies

- L'âge minimum requis est 15 ans révolu durant la saison.
- Tout joueur de niveau Loisir est autorisé.
- Sont exclu les joueurs nationaux (soit \geq N3).
- Les joueurs de niveau Régional ou Pré-national (N4) sont autorisé à hauteur de 1/3 de l'effectif (*le jour du match*) et limité au nombre de 4.
- Un joueur est considéré de niveau supérieur à Loisir à partir de sa 3^{ème} rencontre en championnat Régional et/ou N4.
- Aucune restriction concernant les féminines.
- Les féminines appartenant à une équipe féminines peuvent jouer dans une autre équipe dès lors que leur équipe principale (féminine) reste prioritaire.
- Seul les Gardiens de but (Goalies) de niveau \leq N3 sont autorisés.
- En ce qui concerne les joueurs venant de la glace, une tolérance est acceptée, dans la mesure où : les règles du CLRH (soit niveau Loisir) sont respectées et ne modifie pas de façon considérable l'issue d'un match.
- Un joueur ne peut pas jouer pour 2 équipes différentes, contrairement au Goalie qui peut « dépanner » une équipe qui aurait besoin de manière ponctuelle d'un gardien de but.
- Une équipe (même féminine) pourra être renforcée par des joueurs (F ou H) de niveau loisir en cas de sous effectif sans appliquer la règle des prêts.

1.2.3. Equipements

Protections obligatoires : Casque, Jambières, Coudières, Gants ; Coquille ou Protection pelvienne.

Les mineurs doivent porter une protection faciale intégrale.

Les féminines doivent porter une protection faciale intégrale et protection mammaire.

Textile : pas d'obligation de porter un pantalon.

Les couleurs des maillots d'une même équipe doivent être majoritairement identiques. Lors d'une rencontre, la couleur du maillot de l'équipe visiteuse doit être différente de celle de l'équipe locale.

1.3. Inscription

La date limite d'inscription est fixée au 10 Octobre 2017.

Le dossier d'inscription se constitue d'une fiche effectif + cotisation de 5€ par équipe.

La fiche effectif comporte les informations nécessaires et utiles de chacune des équipes engagées :

- Equipe : nom ; ville ; adresse gymnase ; couleur(s) maillot...
- Officiels : nom ; fonction ; téléphone ; adresse mail
- Dates : disponibilité du gymnase ; indisponibilité de l'équipe
- Liste de l'effectif : nom et prénom joueur, poste, numéro, année de naissance

2. Bilan saisons précédentes

Saison	Nombre Equipes	Formule
2014 – 2015	9 équipes	Plateau ; 1 poule unique
2015 – 2016	18 équipes	Plateau ; 2 poules de 9 équipes
2016 – 2017	12 équipes	Plateau ; 3 poules de 4 équipes s/ 2 tours

Un retour d'expérience évident en termes d'organisation, de gestion et de règles à définir.

Les points qui ont été à l'ordre du jour lors de la réunion du 17 /09/2017 :

Le niveau hétérogène des équipes participantes (*décision d'une formule mode Championnat dans lequel toutes les équipes se rencontrent*) ; dérogation particulière pour les féminines à participer dans 2 équipes différentes ; l'assiduité des équipes suite au manque d'effectif (*un système de prêt a été mis en place*) ; le respect des dates pour la bonne gestion du calendrier et du championnat.

N'oublions pas l'esprit du CLRH qui est :

- Le plaisir de jouer dans un championnat amical et convivial ;
- Intégrer et découvrir de nouvelles équipes (débutantes et/ou confirmés de niveau Loisir) ;
- Créer et partager de bons souvenirs ;
- Conserver et développer le niveau Loisir, permettre aux débutants d'apprécier le roller hockey
- Avoir un championnat évolutif à chacune des saisons (que ce soit en terme effectif, équipe, et/ou formule)

3. Organisation saison 2017 – 2018

3.1. Equipes participantes

Cette saison 17 équipes sont engagées en CLRH :

ANTONY / AUBERGENVILLE / BLANC MESNIL / BOUTIGNY / BREUILLET-BRETIGNY / COMB-LA-VILLE / DOURDAN / ELANCOURT / LA VERRIERE / LES ULIS / MEUDON / PARIS 13 / RIS ORANGIS / RSI FILLES / RSI MIXTE / SGDB (Sainte Geneviève Des Bois) / VIARMES

Répartition niveau départemental :

Département	Nombre de Club
75	3
77	1
78	3
91	6
92	2
93	1
95	1
Total général	17

3.2. Formule & Temps de jeu

Le mode « Plateau » a été adopté depuis 3 ans par le CLRH pour sa gestion de gymnase, de calendrier et de convivialité.

La formule 2017 – 2018 :

- 1 poule unique en mode plateau
- Mode Championnat où toutes les équipes se rencontrent (*aucune phase finale*)
- 16 matchs par équipe au total de la saison (*sans prolongations*)
- 15 matchs de 2x20 minutes + 1 match isolé en 2x25 minutes
- 8 à 10 journées au total de la saison (*selon les équipes*)

Cette saison, le temps de jeu se fera comme suit :

⇒ **Match 2x20 minutes :**

- Temps de l'échauffement : 10 minutes
- Temps de jeu (périodes) : 2x20 minutes
- Temps de pause (mi-temps) : 5 minutes
- Temps de repos minimum entre 2 matchs : 45 minutes

⇒ **Match 2x25 minutes :**

- Temps de l'échauffement : 20 minutes
- Temps de jeu (périodes) : 2x25 minutes
- Temps de pause (mi-temps) : 10 minutes

3.3. Calendrier & Forfait

Le calendrier définitif sera établi après réception du dossier d'inscription et avant le début du championnat. *Pour rappel, 2 versions ont été établies dans le but d'établir le calendrier définitif : Version Finalisée (vf).*

Dans la mesure du possible, le calendrier tiendra compte des impératifs de chaque équipe, des dates de vacances scolaires et des jours fériés.

Les dates du calendrier devront être respectées au maximum pour le déroulement d'un championnat convivial.

Forfait : une équipe qui déclarera forfait sur 3 matchs (soit 3 fois) sera pénalisée d'un forfait saison.

L'équipe qui reçoit organisera le plateau selon ses impératifs et en respectant la règle suivante : l'équipe qui reçoit devra faire le 1^{er} et le dernier match du plateau (sauf cas exceptionnel : plateau de 5 équipes).

Tout report de date ou transfert (inversion) de gymnase **devra être communiqué 2 semaines avant** la date initialement prévue afin de trouver une solution et de prévenir les joueurs suffisamment tôt et valider par les équipes respectives.

Les matchs reportés seront joués en match isolé selon le temps de jeu prévu initialement ; la table de marque sera gérée par l'équipe qui reçoit ; l'arbitrage (si pas d'arbitre neutre) sera géré en co-arbitrage (soit 1 arbitre de chaque équipe).

Tout report ou transfert de gymnase sont à communiquer aux personnes suivantes :

- Tom
- Responsables d'équipes concernés

3.4. Effectif & Déroulement d'un match

Les effectifs des équipes sont communiqués via la fiche effectif (remise avec le dossier d'inscription). C'est cette fiche qui détermine et fait foi de l'effectif d'une équipe sur l'ensemble de la saison.

La mise à jour de l'effectif (ajout, suppression ou transfert de joueur) devra être communiquée au minimum 48 heures avant la date du plateau.

Dans le cas contraire, le joueur ne pourra pas jouer.

Toutes mise à jour devra être communiquée à :

- Tom
- Responsables d'équipes concernés

Si non respect de cette règle, une décision sera prise par les Médiateurs.

Lors des matchs :

Rappel

- Effectif minimum : 6 joueurs de champs + 1 gardien de but
- Effectif maximum : 14 joueurs de champs + 2 gardiens de but
- Joueurs de niveau N4 et/ Régio ≤ 1/3 de l'effectif
- Un joueur ne peut pas jouer pour 2 équipes différentes sauf en cas de prêt ou transfert
- Un gardien de but peut occasionnellement jouer pour une autre équipe que la sienne
- Une joueuse appartenant à une équipe féminine pourra jouer avec une autre équipe (sans appliquer la règle du prêt)
- Présentation de l'identité de chaque joueur avant début du match aux arbitres

Retard :

Les équipes sont tenues d'arrivée 1h avant le début du 1^{er} match plateau.
Tout retard supérieur à 15 minutes entraîne un report du match ou forfait si date non trouvée.

Comportement :

Tout comportement antisportif (anti-fair-play) sera sanctionné : Exclusion du match & Match(s) de suspension.
Les Médiateurs prendront une décision selon la gravité du comportement.

3.5. Prêts & Transferts

Prêts : Un système de prêt est mis en place pour permettre aux équipes en manque d'effectif de ne pas déclarer forfait et de pouvoir participer de façon convenable au CLRH.

La règle pour bénéficier de prêt de joueur :

- Effectif minimum 4+1 pour demander un prêt de joueurs
- Seulement 2 joueurs au maximum de niveau loisir peuvent être prêtés par plateau (*ou match isolé si tel est le cas*)
- Un joueur ne peut être prêté qu'une seule et unique fois par saison
- La demande devra être faite **1 semaine avant** la date du plateau
- **La demande devra être faite à Armelle (gestionnaire des prêts) + en copie les responsables d'équipe concernés par le plateau à jouer.**

Transferts : Une validation des 2 clubs devra être nécessaire pour validation.
Autorisation d'un seul et unique transfert par saison.

Chaque transfert devra être communiqué à Tom pour la mise à jour de l'effectif des équipes concernées.

3.6. Arbitrage & Table de marque

La Table de marque comprend le marqueur et le chrono.

Arbitrage : préférable d'avoir des arbitres diplômés lors des rencontres. Néanmoins, ce n'est pas une obligation, en revanche la connaissance minimum du règlement sportif (*Titre II et Titre III*) de la fédération (FFRS) est nécessaire.

Pour ouvrir le(s)
document(s), double
cliquer sur l'image



Manuel-Arbitrage_20
16-2017.pdf



Roller-Hockey-Regle
ment-Sportif-2017-20

Les arbitres doivent être équipés au même titre que les joueurs (sauf gants).

L'arbitrage et la tenue de la table de marque sont effectués par l'équipe qui ne joue pas (*ou les équipes qui ne jouent pas si plateau de + 3 équipes*).

Les arbitres sont tenus d'arriver 1h avant le début du match afin de vérifier la feuille de match : notamment l'identité des joueurs (soit via les licences, soit via les pièces d'identité) et signatures des officiels d'équipe.

Vérification également des feuilles de match en fin de rencontre (score, pénalité en minute, signature des capitaines, table de marque et eux-mêmes)

3.7. Feuilles de matchs

Au cours de la saison, il conviendra au mieux (*dans la mesure du possible*) **de fournir à l'équipe organisatrice du plateau** les effectifs présents lors des matchs à jouer : **le mercredi avant les rencontres (le plateau)**.

Ceci dans un but de préparer au mieux les feuilles de match et le plateau.

Les responsables d'équipe ont la responsabilité, avant chaque début de match, de renseigner leur effectif **et de signer la feuille de match** (case : Signature de l'officiel), ce qui permet de valider l'effectif de chaque équipe.

La table de marque est tenue de remplir les événements du match énoncés par les arbitres (buts, assistances, pénalités, temps morts) ; **et** de renseigner le temps de chaque événement énoncé.

Les arbitres ont la responsabilité de vérifier avant chaque début de match l'identité des joueurs, que les mineurs et féminines portent une protection faciale intégrale. Ils doivent également vérifier que la feuille de match soit bien signée par les officiels d'équipe.

En fin de match, les arbitres ont la responsabilité de calculer et renseigner les totaux : Score final ; Nombre de minutes totales de pénalité et des signatures des capitaines, du marqueur et chrono et d'eux-mêmes.

Les feuilles de matchs sont à envoyer par mail sous format Excel et/ou PDF (*Préférence sous format Excel*) aux personnes suivantes :

- Greg (équipe de Ris Orangis)
- Tom

3.8. Points & Classement

Le système de point :

- **Victoire : 2 points**
- **Egalité : 1 point**
- **Défaite : 0 point**
- **Forfait : -2 points**
- **Absence d'arbitrage : - 2 points**
- **Absence table de marque : - 1 point**

En cas d'égalité « parfaite » le départage se fera comme suit :

- 1 : Goal-average classique (différence de but : pour - contre)
- 2 : Equipe qui aura le plus de victoire
- 3 : Equipe qui aura marqué le plus de buts
- 4 : Equipe ayant le moins de temps de pénalité
- 5 : Départage fait selon les médiateurs

3.9. Réclamations & Pénalités

Un modèle « Réclamation » a été préparé ; ce document doit être dûment rempli pour la bonne prise de décision de la sanction à appliquer et envoyé aux Médiateurs.

Le non respect du règlement entraîne évidemment une sanction ou une pénalité.

Pénalité : relève du non respect du règlement en terme d'organisation (forfait ; absence d'arbitrage / table de marque) ;

Sanction : relève du non respect du règlement en terme de comportement (anti-sportif ; anti-fair-play) et administratif.

Les Médiateurs prendront les décisions nécessaires en termes de sanction ; pouvant attribuer des points de pénalité et mesure disciplinaire.

4. Site Internet

Un site Internet est dédié au CLRH Ile de France.

L'adresse URL du site est : <http://clrhidf.fr/>

Le règlement et documents annexes sont disponibles dans la rubrique «Réglementation »

Toutes les informations nécessaires seront disponibles au cours de la saison via le site Internet (résultats, feuilles de matches, classement, forfaits & pénalités, statistiques, articles, photos...)

5. Finance & Trésorerie

Le site Internet n'est pas totalement gratuit.

L'hébergement du site est effectué par la société française OVH

Pour rappel, la cotisation par équipe pour la saison a été fixée à hauteur de **5 €**.

Un justificatif sera remis à réception de la cotisation.

Le coût pour le nom de domaine + hébergement est de : **51,44 € TTC**

Situation de trésorerie – Saison 2017-2018 :

Description / Objet	Montant TTC
Solde Début de saison	= 10,00 € (+)
Cotisation Clubs (5 € par équipe) <i>sur une base de 17 équipes</i>	+ 85,00 €
Site Internet CLRHIDF : Hébergement & Nom de domaine via OVH (51,44€)	- 51,44 €
Solde Fin de saison	= 43,46 € (+)